

*Ambassade de Turquie*

12/S - 332/78

an	GT BFA				a/a
Datum	18.12				
Visa	#	h			✓
EPD	18.12.78				1
Ref.	p.B 22.43.T.				

✓ p.B. 22.84.40.16. Noté

L'Ambassade de Turquie présente ses compliments au Département Politique Fédéral et, sur les instructions reçues de son Gouvernement, a l'honneur de le prier de bien vouloir intercéder auprès de qui de droit afin d'assurer l'augmentation des mesures de sécurité concernant l'Ambassade de Turquie et la Résidence de l'Ambassadeur ainsi que les autres Représentations Turques se trouvant dans les divers Cantons de Suisse.

L'Ambassade se permet de rappeler à cet égard les attentats dirigés contre les Représentations Turques en Suisse depuis les deux dernières années:

1) Deux bombes ont explosé dans la nuit du 26 mai 1976 au Bureau de l'Attaché Social de Turquie à Zurich ainsi qu'à la Représentation de la Banque Turque de Garantie dans la même ville en causant des dégâts matériels considérables.

2) Trois jours plus tard, le 1er juin 1976, un engin explosif a été découvert devant le Bureau de l'Attaché de Tourisme et d'Information de Turquie à Zurich. Grâce aux efforts des experts avertis à temps, cet engin a pu être rendu inefficace.

3) Une bombe a explosé en date du 6 décembre 1978 devant la porte de la Chancellerie du Consulat Général de Turquie à Genève en causant de sérieux dégâts matériels.

4) Un inconnu qui a téléphoné à la Police de Zurich le 12 décembre 1978 a dit avec un mauvais allemand qu'une bombe serait placée au Bureau de Tourisme et d'Information de Turquie à Zurich avant la fin de l'année 1978.

Département Politique Fédéral

3003 B e r n e

*Evropski kopije  
- V. P. B. p. B. 22.84.40.16  
- Direct. pol. ch. I*



5) Une autre personne a téléphoné au Consulat Général de Turquie à Zurich, également le 12 décembre 1978, en disant qu'une bombe serait placée bientôt à ladite Représentation.

Ces attentats successifs et ces menaces montrent bien que toutes les Représentations de Turquie en Suisse sont exposées à des actes de violence. Cette situation exige des mesures de protection plus efficaces en vue d'éviter à l'avenir des attentats similaires qui auraient des conséquences beaucoup plus graves.

L'Ambassade de Turquie se voit donc dans l'obligation d'insister à ce que les mesures de protection soient augmentées à cet égard d'autant plus que les attentats en question viennent d'acquérir récemment le caractère des actes de violence successifs et prémédités.

L'Ambassade de Turquie remercie d'avance le Département Politique Fédéral de tout ce qu'il voudra bien faire en l'occurrence et saisit cette occasion pour lui réitérer les assurances de sa haute considération.

Berne, le 14 décembre 1978

